



PARCOURS DE L'EXCELLENCE  
SPORTIVE  
2014 / 2017

Avenant septembre 2014

# Parcours de L'Excellence Sportive 2014 - 2017

## Fédération Française de Gymnastique

### **AVENANT version Septembre 2014**

#### **Rappel des principes de la rénovation du PES**

- Le gymnaste et son parcours personnalisé vers les médailles
- La valorisation de la relation entraîneur/gymnaste et leur formation dans la recherche de l'excellence (culture de la gagne)
- Le rôle du club dans la formation du gymnaste pour l'accèsion au HN

#### **Deux étages dans le PES :**

- L'Excellence « FFGym 2016 » : les collectifs des équipes de France
- L'accèsion au haut-niveau « FFGym 2020 » et « FFGym 2024 » : la formation du gymnaste au niveau territorial



# Construction de l'étage d'accession au haut niveau « FFGym 2020 » - « FFGym 2024 »

## **Principe de base :**

La formation des gymnastes vers leur parcours de haut-niveau commence dans le club et doit rester le plus longtemps possible dans cette proximité.

Le dispositif d'accession au HN correspond à des sites d'entraînement labellisé « FFGym Ambition 2020 » et « FFGym Ambition 2024 » avec un objectif de performance fixé à 2020 ou 2024 selon l'âge et le niveau du gymnaste pour entrer dans les collectifs des équipes de France. Ces sites d'entraînement correspondent à un ou plusieurs clubs, un pôle espoir, avec une organisation de regroupements hebdomadaires ou bimensuels et une coordination régionale. Le dispositif est mis en œuvre pour suivre les gymnastes et leurs performances, la structure est un outil au service de cette performance.

## **Mise en œuvre du dispositif – responsable le directeur sportif de chaque discipline:**

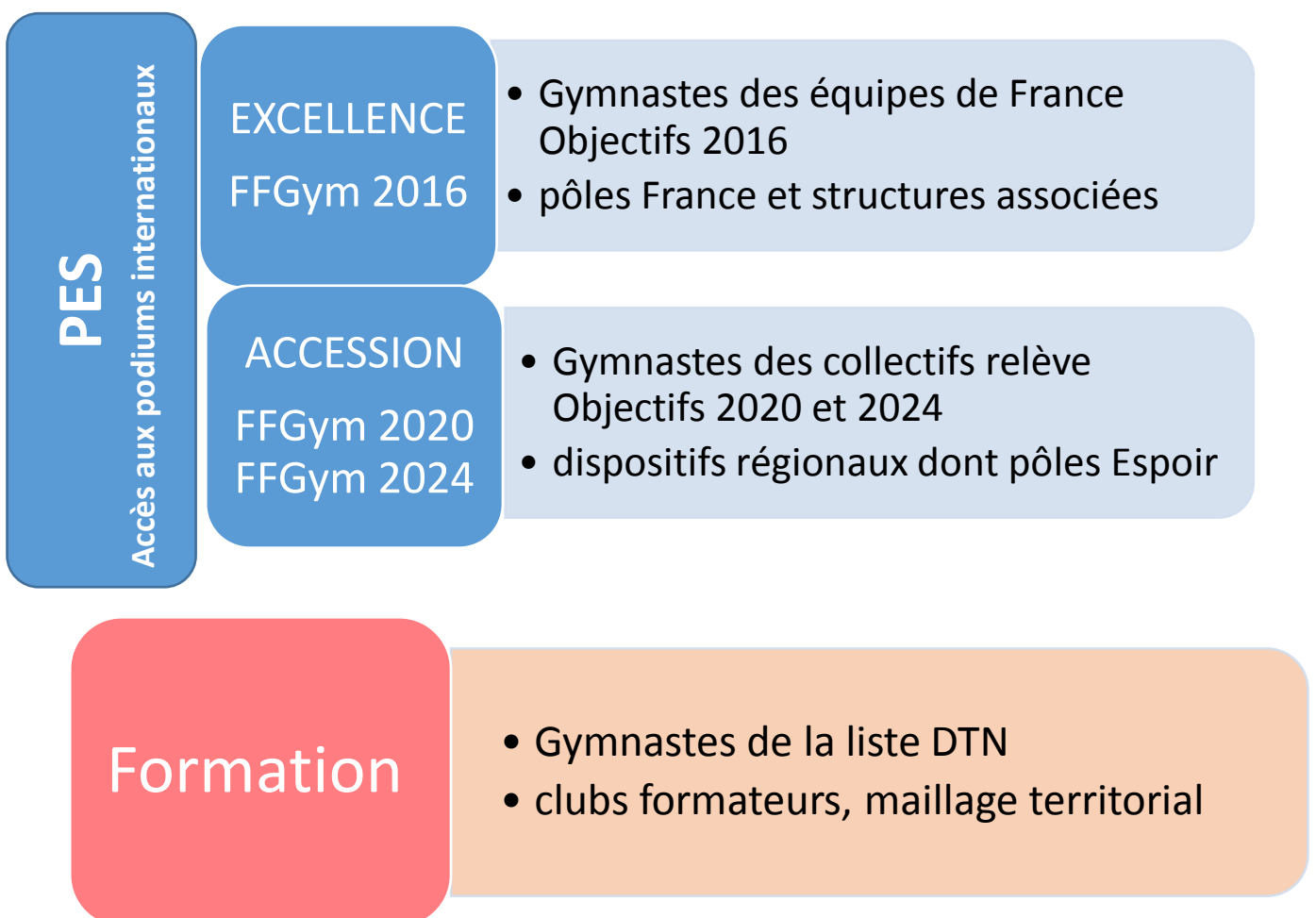
- Identification des gymnastes en référence au classement national des gymnastes (Ranking-list) à partir de 10 ans,
- Identification des entraîneurs responsables des gymnastes listés,
- Mise à jour des listes des collègues d'entraîneurs et organisation de leur formation continue,
- Identification des sites d'entraînement permanents des gymnastes listés, en cohérence avec le modèle de cahier des charges ci-dessous,
- Mise en place d'une coordination régionale avec un responsable technique qui sera le correspondant du directeur sportif (responsable régional avec un statut de cadre d'état, cadre fédéral ou autre)
- Mise en place de regroupements réguliers en fonction des ressources de chaque territoire (hebdomadaire, mensuel, trimestriel...)
- Coordination régionale pour organiser l'accompagnement et le suivi des gymnastes vers la performance. Les comités régionaux sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales (Conseil Régional) et Directions Régionales pour les dossiers de subventions liées au PES.
- Evaluation régulière au travers de la mise à jour de la Ranking-List et évaluation annuelle au moment de Gym Eval.

A noter la modification du processus Gym Eval : dans le cadre du parcours de l'Excellence Sportive, le suivi et la validation des effectifs identifiés dans ce dispositif sont assurés dans le cadre des travaux de la Commission Nationale d'Admission & de Maintien du PES. Celle-ci se réunit annuellement pour valider les listes définitives des gymnastes identifiés dans le parcours du haut niveau, qu'ils soient dans un pôle ou hors pôle.

## Stratégie de haut niveau, la démarche :

Le CLUB = étage de base de la stratégie de HN : l'identification du talent, la détection et la formation du gymnaste démarre dans le club. Une fois le gymnaste identifié, le suivi est individualisé au niveau du PES. Les principes de la stratégie :

- Favoriser la proximité autant que possible
- Orienter le parcours en fonction du niveau de performance
- Accompagner les dispositifs accueillant les potentiels 2020/2024



**Rappel du PES FFG validé en janvier 2014**

discipline	2014/2017	Structure	Région	Etablissement	Observation
GAF	pole France	PF GAF I.N.S.E.P.	ILE-DE-FRANCE	I.N.S.E.P.	
GAF	pole France	PF GAF MARSEILLE	P.A.C.A.	Hors établissement	
GAF	pole France	PF GAF ST ETIENNE	RHONE-ALPES	Hors établissement	une seule structure Pole France
GAF	Pole Espoir	PE GAF C.R.E.P.S. DIJON	BOURGOGNE	C.R.E.P.S. DIJON	
GAF	pole Espoir	PE GAF MARSEILLE TOULON	P.A.C.A.	Hors établissement	
GAF	pole Espoir	PE GAF MEAUX	ILE-DE-FRANCE	Hors établissement	
GAM	pole France	PF GAM I.N.S.E.P.	ILE-DE-FRANCE	I.N.S.E.P.	
GAM	pole France	PF GAM LYON	RHONE-ALPES	Hors établissement	
GAM	pole France	PF GAM ANTIBES	P.A.C.A.	Hors établissement	une seule structure Pole France
GAM	structure associée	Sotheville des Rouens	HAUTE-NORMANDIE	Hors établissement	demande d'ouverture sept 2014, gymnaste concerné Dany Rodriguez
GAM	pole Espoir	PE GAM MONTCEAU LES MINES	BOURGOGNE	Hors établissement	
GAM	pole Espoir	PE GAM AVIGNON	P.A.C.A.	Hors établissement	
GAM	pole Espoir	PE GAM C.R.E.P.S. ILE DE France-VELIZY	ILE-DE-FRANCE	C.R.E.P.S. D'ILE DE FRANCE	
GAM	pole Espoir	PE GAM C.R.E.P.S. PAYS DE LA LOIRE	PAYS DE LA LOIRE	C.R.E.P.S. DES PAYS DE LA LOIRE	
GAM	Pole Espoir	PE GAM FORBACH	LORRAINE	Hors établissement	
GAM	pole Espoir	PE GAM LA MADELEINE	NORD-PAS-DE-CALAIS	Hors établissement	
GAM	pole Espoir	PE GAM LYON	RHONE-ALPES	Hors établissement	
GR	pole France	PF GR INSEP	ILE-DE-FRANCE	I.N.S.E.P.	
GR	Pole Espoir	PE GR C.R.E.P.S. STRASBOURG	ALSACE	C.R.E.P.S. STRASBOURG	
GR	pole Espoir	PE GR CALAIS	NORD-PAS-DE-CALAIS	Hors établissement	
GR	pole Espoir	PE GR C.R.E.P.S. MONTPELLIER	LANGUEDOC-ROUSSILLON	C.R.E.P.S. MONTPELLIER	
GR	pole Espoir	PE GR ORLEANS	CENTRE	Hors établissement	
GR	pole Espoir	PE GR EVRY	ILE-DE-FRANCE	Hors établissement	
TR	pole France	PF TRAMPOLINE C.R.E.P.S. PACA SITE ANTIBES	P.A.C.A.	C.R.E.P.S. DE PACA	
TR TU	pole France	PF TRAMPOLINE RENNES	BRETAGNE	Hors établissement	
TR TU	pole Espoir	PE TRAMPOLINE BOIS COLOMBES	ILE-DE-FRANCE	Hors établissement	
AER	pole Espoir	PE GYMNASTIQUE AEROBIC AIX LES BAINS	RHONE-ALPES	Hors établissement	
AER	pole France	PE GYMNASTIQUE AEROBIC AIX LES BAINS	RHONE-ALPES	Hors établissement	demande confirmation d'ouverture sept 2014

## Avenant PES 2014/2017 – nouvelle organisation

### Liste des dispositifs septembre 2014

	Région	2014/2017	nb gym 2014/2015	Structure / Dispositif	Sites entrainement regroupement	Etablissement public	Discipline
<b>Excellence</b>	ILE-DE-FRANCE	Pôle France	38	PF I.N.S.E.P.	I.N.S.E.P	I.N.S.E.P.	15GAM 15GAF 8GR
	HAUTE-NORMANDIE	structure associée	1	Club Sotteville des Rouens	Club Sotteville des Rouens	Hors établissement	GAM
	BRETAGNE	Pôle France	17	PF TR TU RENNES	Rennes	Hors établissement	TR TU
	P.A.C.A.	Pôle France	6	PF GAF MARSEILLE	Marseille	Hors établissement	GAF
	P.A.C.A.	Pôle France	22	PF GAM ANTIBES	Antibes	Hors établissement	GAM
	P.A.C.A.	Pôle France	19	PF TR C.R.E.P.S. PACA SITE ANTIBES	Antibes	C.R.E.P.S. DE PACA	TR
	RHONE-ALPES	Pôle France	16	PF GAF ST ETIENNE	St-Etienne	Hors établissement	GAF
	RHONE-ALPES	Pôle France	12	PF GAM LYON	Lyon	Hors établissement	GAM
	RHONE-ALPES	Pôle France	13	PF AEROBIC AIX LES BAINS	Aix les Bains	Hors établissement	AER
<b>Accession</b>	ALSACE	Pôle Espoir	7	PE GR C.R.E.P.S. STRASBOURG		C.R.E.P.S. STRASBOURG	GR
	BOURGOGNE	Pôle Espoir	8	PE GAF C.R.E.P.S. DIJON		C.R.E.P.S. DIJON	GAF
	BOURGOGNE	Pôle Espoir	12	PE GAM MONTCEAU LES MINES		Hors établissement	GAM
	<b>CENTRE</b>	<b>FFGym 2020 2024</b>	<b>13</b>	<b>Comité Régional Centre</b>	<b>PE Orléans – club Avoine - Bourges CREPS</b>	<b>C.R.E.P.S. Bourges</b>	<b>3GAM 3GAF 7GR</b>
	ILE-DE-FRANCE	Pôle Espoir	13	PE GAF MEAUX		Hors établissement	GAF
	ILE-DE-FRANCE	Pôle Espoir	10	PE GAM C.R.E.P.S. ILE DE France-VELIZY		C.R.E.P.S. D'ILE DE FRANCE	GAM
	ILE-DE-FRANCE	Pôle Espoir	15	PE GR EVRY		Hors établissement	GR
	ILE-DE-FRANCE	Pôle Espoir	8	PE TR BOIS COLOMBES		Hors établissement	TR
	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pôle Espoir	8	PE GR C.R.E.P.S. MONTPELLIER		C.R.E.P.S. MONTPELLIER	GR
	<b>LORRAINE</b>	<b>FFGym 2020 2024</b>	<b>8</b>	<b>Comité régional Lorraine</b>	<b>PE Forbach - CEA Metz</b>	<b>Hors établissement</b>	<b>4GAM 4TR</b>
	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pôle Espoir	9	PE GAM LA MADELEINE		Hors établissement	GAM
	NORD-PAS-DE-CALAIS	Pôle Espoir	7	PE GR CALAIS		Hors établissement	GR
	P.A.C.A.	Pôle Espoir	8 + 10	PE GAF MARSEILLE TOULON		Hors établissement	GAF
	<b>P.A.C.A.</b>	<b>Pôle Espoir</b>	<b>5</b>	<b>Pôle Espoir PACA</b>		<b>Hors établissement</b>	<b>GAM</b>
	PAYS DE LA LOIRE	Pôle Espoir	7	PE GAM C.R.E.P.S. PAYS DE LA LOIRE		C.R.E.P.S. DES PAYS DE LA LOIRE	GAM
	RHONE-ALPES	Pôle Espoir	12	PE GAM LYON		Hors établissement	GAM
RHONE-ALPES	Pôle Espoir	22	PE AEROBIC AIX LES BAINS		Hors établissement	AER	

# ANNEXES

Les outils au service du projet de performance :

- Critères d'inscription en liste – modification des années d'âge en Gymnastique Rythmique
- Fonctionnement des Aides Personnalisées à partir de septembre 2014
- Principes de la Ranking List
- Plateforme du suivi du gymnaste
- Cahier des charges des dispositifs de l'étage d'accession
- Convention type des dispositifs de l'étage d'accession

## Grille CRITERES D'INSCRIPTION EN LISTE - GYMNASTIQUE

Listes Ministérielles	SPORTIF DE HAUT NIVEAU				ESPOIRS	Partenaire d'entraînement
Catégorie	ELITE	SENIOR	JEUNE	Reconversion		
Droits	2 ans	1 an	1 an	1 an renouvelable 5 ans maximum	1 an	1 an
<b>DISCIPLINE OLYMPIQUE</b> <i>COMPETITION MONDIALE</i>	<b>JO et Championnat du Monde</b> Individuel : 1 à 8 Par Equipe : 1 à 4 Sport collectif : 1 à 8	Avoir participé aux compétitions de référence de l'année. Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Jeux Mondiaux, Championnats d'Europe, Coupes du Monde avec « world ranking ».	Avoir participé aux compétitions de référence de l'année. CEJ, FOJE (finaliste), CMGA (finaliste).	Avoir été inscrit :  - au moins une fois en Elite ;  ou  - au moins 4 ans sur la liste des sportifs de haut niveau dont 3 ans en Senior.	Avoir satisfait aux critères retenus sur les compétitions de références internationales ou nationales du secteur Espoir. Etre référencé dans le collectif Espoir en ayant satisfait aux critères du chemin d'évaluation et de sélection de la Direction Technique Nationale et la « Ranking List » en structuration	Gymnastes des collectifs Junior (7) et Senior (7) de Gymnastique Acrobatique
<b>DISCIPLINE DE HAUT NIVEAU</b> <i>COMPETITION MONDIALE</i>	<b>Championnat du Monde</b> Individuel : 1 si minimum 15 nations et 1 à 3 si minimum 25 nations Equipe : 1 si minimum 15 nations	Etre référencé dans le collectif senior en préparation des échéances majeures par le chemin d'évaluation et de sélection de la Direction Technique Nationale et la « Ranking List » en structuration	Etre référencé dans le collectif relève (Junior ou Espoir) en préparation des échéances majeures par le chemin d'évaluation et de sélection de la Direction Technique Nationale et la « Ranking List » en structuration	ET Présenter un projet d'insertion professionnelle.	GAM : 12 – 18 ans GAF : 12 – 15 ans GR : 12 – <b>18 ans</b> Tr-Tu : 12 – 17 ans Aer : 12 – 16 ans	
<i>COMPETITION CONTINENTALE</i>	<b>Championnat d'Europe</b> Individuel et Equipe : 1 si minimum 15 nations sous réserve qu'il n'y ait pas de compétition mondiale la même saison.	GAM : à partir de 18 ans GAF : à partir de 16 ans GR : à partir de 16 ans Tr-Tu : à partir de 17 ans Aer : à partir de 18 ans	GAM : 14 – 21 ans GAF : 13 – 17 ans GR : 13 – <b>20 ans</b> Tr-Tu : 13 – 19 ans Aer : 15 – 19 ans	ET Présenter un projet d'insertion professionnelle.	GAM : 12 – 18 ans GAF : 12 – 15 ans GR : 12 – <b>18 ans</b> Tr-Tu : 12 – 17 ans Aer : 12 – 16 ans	

Modification des années d'âges dans le cadre de la formation des gymnastes pour l'ensemble France



# Fonctionnement des AIDES PERSONNALISEES

## Saison 2014/2015

### C'est quoi ?

Un outil d'aide à la performance. Le cadre dans lequel les DTN mettent en œuvre le dispositif des aides personnalisées est défini dans l'instruction ministérielle du 16 janvier 1995:

- seuls les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau sont éligibles (Elite, France Senior, France Jeune, Reconversion).
- Les différents secteurs :
  - o Remboursement de frais liés à la pratique
  - o Manque à gagner : libérer du temps pour l'entraînement, et notamment le dispositif de Convention d'Insertion Professionnelle (CIP)
  - o L'accompagnement des projets de formation et d'insertion professionnelle
  - o Primes à la performance
  - o Aides représentant un caractère social
  - o Le soutien aux gymnastes en reconversion

L'enveloppe budgétaire est alimentée pour 2/3 par les crédits ministériels négociés dans la convention d'objectifs et pour 1/3 sur les fonds propres de la fédération. Validation des principes généraux par le bureau de la fédération

### Les principes d'attribution des AP en cohérence avec le projet fédéral :

1. Soutenir le projet de performance:
  - o Préparer à la performance, concerne des gymnastes juniors et seniors identifiés dans le Classement National - Remboursement de frais liés à la pratique (niveau N2)
  - o Faciliter la performance, concerne les meilleurs gymnastes Senior disciplines olympiques - Remboursement de frais liés à la pratique (niveau N1)
  - o Accompagnement professionnel de certains gymnastes - CIP et contrats professionnels
2. Valoriser la haute performance: résultats internationaux - Primes à la performance
3. Accompagner les projets de reconversion: selon les critères ministériels et sur étude de dossier spécifique. Une aide financière peut être attribuée sur étude du dossier
4. Accompagner les jeunes talents en difficulté sociale : une aide financière peut être attribuée sur étude du dossier

### Quand ?

- Partie « Préparer à la performance » et « Faciliter la Performance » :
  - Sur l'année scolaire N (à partir du 1<sup>er</sup> juillet)
  - Performances réalisées au 31.12 de l'année N-1
- Partie « Valoriser la haute performance »:  
Primes à la performance à l'issue de la performance (versées après rapport Agence Mondiale Anti Dopage)
- Partie « accompagner la reconversion »:  
Après validation du dossier présenté par le gymnaste

### Combien de gymnastes sont aidés ?

- En fonction du cadre financier FFG/CNOSF
  - En fonction de la performance du gymnaste et de la discipline:
    - Concours Olympique / Concours Non Olympique
    - Profondeur du collectif, en fonction du niveau de performance (référence au nombre de points du gymnaste /Classement National)
- Minima de performance réalisés sur code de référence (FIG)

Saison 2014/2015, 84 gymnastes sont aidés en fonction de leur niveau de performance, pour le remboursement des frais liés à la pratique de haut niveau:

		Olympique			TOTAL
		Senior		junior	
		niveau 1	niveau 2		
GAM		9	3	6	18
GAF		7	4	6	17
GR	ensemble	7			13
	indiv	2	1	3	
TR	hommes	4	3	4	18
	femmes	1	3	3	

		Non olympique		TOTAL
		Senior	Junior	
AER		7	6	13
Tumbling		4	1	5

En fonction du niveau de performance des gymnastes, la Directrice Technique Nationale se réserve le droit d'ajuster le nombre de gymnastes aidés d'une saison sur l'autre.

#### Montants des AP attribuées à chaque gymnaste pour remboursement des frais liés à la pratique – Saison 2014/2015

Discipline Olympique	Discipline Non Olympique	Mensuel	Annuel
Liste Senior N1 « Faciliter la performance »		1100€	13 200 €
Liste Senior N2 « Préparer la performance »	Liste Senior	600 €	7 200 €
Liste Junior		600 €	7200 €
	Liste Junior	300 €	3 600 €

#### Règles particulières :

- Gymnaste demeurant dans leur environnement familial : réduction de l'aide de 50 %
- Gymnaste blessé : continuité, diminution ou arrêt des aides sur décision DTN après étude du dossier
- Cas particulier des CIP et gymnastes professionnels: cumul possible pour certains avec une aide liée aux remboursements de frais liés à la pratique. Evaluation en fonction du niveau du gymnaste et des nécessités de sécuriser la pratique

# PRIMES A LA PERFORMANCE

## Années 2014-2016

*Application au 1<sup>er</sup> janvier 2014*

### **Principes et critères**

#### **Pour les gymnastes**

- Valoriser les Concours Olympiques : différencier les concours olympiques et les concours non olympiques de la FIG.
- Championnats du Monde et Jeux Olympiques : primes pour les places 1 à 8
- Championnats d'Europe et concours non olympiques : primes pour les places 1 à 3
- Aux JO : le montant de prime est le même en individuel et en Equipe
- Par Équipe : versement de la prime pour chaque gymnaste titulaire
- Appliquer des coefficients adaptés aux orientations fédérales et aux objectifs annuels. Les montants dans le tableau ci-dessous sont calculés sur la base d'un coefficient 1 = 10 000€, celui-ci peut évoluer à chaque validation du budget fédéral
- Prime versée après le résultat du contrôle anti-dopage

#### **Pour les entraîneurs**

Les entraîneurs des gymnastes touchent également une prime selon les modalités suivantes :

- Entraîneur National ou responsable du collectif junior: 10 %, base minimum 100 €
- Entraîneur du quotidien: 10%, base minimum 100 €
- Prime versée à la fin de la saison sportive

#### **Concours olympiques concernent les catégories Senior**

<b>Disciplines</b>	<b>Concours</b>
Gymnastique Artistique Féminine	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Concours agrès (4 agrès) – C3</li><li>○ Concours par équipe – C4</li><li>○ Concours individuel général – C2</li></ul>
Gymnastique Artistique Masculine	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Concours agrès (6 agrès) – C3</li><li>○ Concours par équipe – C4</li><li>○ Concours individuel général – C2</li></ul>
Gymnastique Rythmique	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Concours des ensembles (équipe)</li><li>○ Concours individuel général</li></ul>
Trampoline	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Concours individuel femmes</li><li>○ Concours individuel hommes</li></ul>

#### **Tous concours non olympiques :**

Prime identique pour les catégories individuelle, groupe, formation, engins, équipe, montant des primes par gymnaste

- Tumbling, Gymnastique Aérobie, Gymnastique Acrobatique, TR synchronisé et équipe, GR engins
- Concours juniors des disciplines olympiques,

## CONCOURS OLYMPIQUES toutes disciplines

Classement	Championnats d'Europe		Championnats du Monde 2014		Championnats du Monde 2015 (sélectif)		Test Event	Jeux Olympiques Rio 2016
	C3	C2/C4/Tr	C3	C2/C4/Tr	C3	C2/C4/Tr	C4	C2/C3/C4
1	4 000	5 000	7 500	10 000	10 000	15 000	2 000 Tout gymnaste délivrant un quota, équipe ou individuel	20 000
2	3 000	4 000	6 000	8 000	8 000	12 000		16 000
3	2 000	3 000	5 000	6 000	6 000	10 000		12 000
4			3 000	3 000	3 000	6 000		8 000
5			3 000	3 000	3 000	6 000		8 000
6			2 000	2 000	2 000	4 000		4 000
7			2 000	2 000	2 000	4 000		4 000
8			2 000	2 000	2 000	4 000		4 000

Les montants dans le tableau ci-dessus sont calculés sur la base d'un coefficient 1 = 10 000€

## CONCOURS NON OLYMPIQUES toutes disciplines – tous concours

Classement	Championnats d'Europe		Championnats du Monde	Jeux Mondiaux
	Junior	Sénior	Sénior	Sénior
1	1 000	2 000	3 000	4 000
2	800	1 500	2 000	2 000
3	500	1 000	1 000	1 000

Les montants indiqués ci-dessus correspondent aux primes par gymnastes

Résultats par équipes valorisés s'ils font l'objet d'un concours particulier et non d'un cumul de point de diverses spécialités

### CHAMPIONNATS de France

Champion(ne) de France individuel(le) du Concours général GAM, GAF, GR, Tra : **2 000 €**

## Création de la RANKING LIST

### Classement national des gymnastes engagés dans le haut niveau

#### Préambule :

Cet outil a été conçu par la direction technique nationale, piloté par les directeurs sportifs de l'ensemble des disciplines de haut niveau de la FFG (GAM, GAF, GR, TR-TU et AER). Des principes communs à toutes les disciplines olympiques et de haut niveau ont été retenus, simples et pertinents pour la compréhension de chacun ainsi que pour la communication interne et externe. La saison 2014/2015 met en place une première version expérimentale avec les résultats saisis à partir de l'année 2013.

#### Objectifs généraux :

Le classement national « Ranking list » est un outil de suivi de la performance de haut niveau et une aide à la décision pour :

- La création des collectifs France, accès aux tests et sélections
- La promotion des gymnastes, valorisation des performances
- L'identification des gymnastes sur les listes ministérielles
- L'attribution des aides personnalisées
- Suivre l'évolution des performances des gymnastes avec des critères objectifs repérables par le couple entraîneur-gymnaste (lisibilité, transparence, motivation)
- Créer un outil dynamique : actualisation et publication du classement tous les trimestres (31 mars, 30 juin, 30 septembre, 31 décembre)
- L'outil conserve des variables en fonction des catégories Avenir-Espoir-Junior-Senior
  - Avenir et Espoir : axé prioritairement sur le potentiel et les capacités du gymnaste
  - Junior : axé sur le potentiel et la performance compétitive
  - Senior : axé uniquement sur la performance compétitive

#### Principes généraux communs aux disciplines

La régularité de la performance est importante à encourager. Elle est valorisée par l'addition de chaque performance. Les points attribués lors de chaque compétition sont hiérarchisés en cohérence avec le niveau de performance et le projet fédéral (valorisation des médailles internationales, et des performances des généralistes pour la GAF, GAM en vue de la participation olympique par équipe). Les compétitions de référence sont identifiées sur les calendriers annuels

- 3 catégories de compétition permettent l'attribution de points :
  - Compétitions internationales de référence: CE-CM-JO-Jeux Mondiaux
  - Compétitions internationales: Gymnasiades – Universiades – Jeux Méditerranéens - Coupes du monde – Tournois - Jeux Européens...
  - Compétitions Nationales: championnat de France – coupes nationales - tests de sélection pour accession aux compétitions internationales
- Points Bonus:
  - Score d'excellence: basé sur la note de la médaille de bronze du dernier championnat du monde
  - Record de France: meilleure performance Française obtenue lors de la saison écoulée
- Tous les ans, les compteurs seront divisés par 2 afin que chaque gymnaste garde 50% de son total performance.

## La PLATEFORME du SUIVI du GYMNASTE

La création de la Plateforme du gymnaste, outil de suivi de l'athlète, poursuit **3 intentions**, 2 objectifs et une finalité.

- L'objectif premier est de donner à chaque acteur gravitant autour du gymnaste **le même niveau d'information**. Le but recherché est de **mettre du lien** entre les différents lieux de vie de l'athlète : entraînement, médical, suivi socio professionnel et personnel. Cette observation multidimensionnelle permettra de donner une **vision globale** de l'activité du gymnaste et amènera une **cohérence** dans les actions menées. La **singularité du parcours** de chacun pourra donc être respectée et **la solution la plus adaptée proposée**.
- Le second objectif poursuivi est de rendre le gymnaste « **acteur** » de son projet. Au centre de ce dispositif, l'athlète renseignera l'essentiel des informations recueillies. Cette activité « **régulière** » et « **systématique** » devra lui permettre de mieux évaluer son activité au quotidien. En rendant le gymnaste acteur de son projet, le but ultime est de **donner du sens à son projet** et de favoriser « **son autonomie** » pour lui permettre d'appréhender de façon optimum **son parcours de formation et son accès à la performance**.

**L'anticipation et la réactivité**, doivent devenir les maîtres mots de cet outil. En se dotant d'un levier, **la Fédération Française de Gymnastique** marque ainsi sa réelle volonté de **mettre l'humain au centre** de ces préoccupations et ainsi affirmer que **la performance des équipes de France** passe par « **L'ÊTRE – BIEN** » de ses gymnastes.

Au final, la plateforme permettra:

1. A l'athlète, de **s'auto - évaluer** pour **mieux piloter** son projet ;
2. A son environnement, **d'observer** pour **mieux réguler** ;
3. Et pour tous, **d'appréhender** l'information recueillie pour **mieux proposer**.

**Mieux communiquer,**

**Mieux évaluer,**

**Mieux coordonner,**

**Mieux planifier,**

**... Pour mieux performer.**

La première version expérimentale est mise en place pour la saison 2014/2015 avec les services de l'INSEP pour le suivi d'un échantillon de gymnastes des collectifs France des disciplines olympiques

**CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES ET DISPOSITIFS CONCOURANT A L'ETAGE D'ACCESSION DU  
PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE ET SERVANT DE BASE A LA CONTRACTUALISATION**

**Structure et dispositif identifié dans l'Accession au Haut Niveau (toutes disciplines)**

ITEMS		A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	Objectif général	Former les gymnastes présentant un potentiel et une motivation pour intégrer le Parcours de l'Excellence Sportive. Respecter les plans d'entraînement proposés par la Direction Technique Nationale. Participer aux compétitions de références au plan national relatives à ces catégories. Préparer et présenter les gymnastes lors des tests d'évaluation et de sélections mis en place par la Direction Technique Nationale selon les années d'âge dans le système « Ranking List ». Favoriser le rayonnement régional en liaison avec le secteur Jeunesse pour faciliter l'identification et le recrutement des gymnastes à potentiel HN ("Gym Eval").
	Indicateurs de résultats	Identification des gymnastes dans le dispositif de « Ranking List ». Résultats aux compétitions de références des gymnastes. Résultats des tests d'évaluation et de sélection de chaque discipline.
	Coordonnateur ou Référent	Cadre désigné par la Direction Technique Nationale (prioritairement un CTS). Il demeure sous l'autorité technico-administrative de la DTN et est placé auprès de l'entité gestionnaire du dispositif. Il est chargé de la gestion technico-administrative du dispositif. Il est garant du bon fonctionnement du dispositif conventionné et est responsable des résultats obtenus par les gymnastes identifiés et demeure en lien permanent avec le Directeur Sportif.
	Encadrement	L'entraîneur responsable et les autres intervenants (préparateur physique, professeur de danse, etc.) doivent être titulaires d'un diplôme homologué de niveau DEJEPS ou Entraîneur Fédéral. Ils s'engagent à mettre en œuvre les programmes de la Direction Technique Nationale et respecter la charte des 10 engagements (en construction) Pour chaque dispositif, l'encadrement est validé par la Direction Technique Nationale. L'entraîneur responsable du dispositif est référencé dans un des collèges de formation continue de la FFGym du type « exigence, performance ». L'encadrement doit veiller à l'intégrité physique et morale des gymnastes en respectant les principes de planification et de récupération. Le planning annuel de chaque gymnaste doit respecter l'équilibre des charges
	Population	<b>A partir de 10 ans</b> : Gymnastes à potentiels identifiés lors des regroupements ou des compétitions <b>Conditions d'entrée dans le dispositif</b> : S'inscrire dans la procédure Gym Eval et être retenu par la commission d'admission et de maintien. <b>Critères</b> : pour chaque discipline, les critères et les listes sont définis par la Direction Technique Nationale en référence au processus Gym Eval et la « Ranking List ». <b>Effectif</b> dépend du niveau de performance, avec au moins un encadrant pour 6 gymnastes. <b>Conditions de maintien</b> sont définies par les minimas de performance des catégories concernées et le respect du plan de carrière. Progression gymnique satisfaisante, participation aux compétitions de référence. Engagement scolaire satisfaisant. Respect des règles de vie et d'hygiène spécifiques pour accéder au sport de haut niveau. Respect des règlements intérieur appliqués dans chaque dispositif

Eléments du fonctionnement sportif	Installations	<b>Installations préconisées :</b> Une salle spécialisée avec le matériel nécessaire à la pratique de la performance, respectant les exigences des conditions de sécurité, et le matériel pédagogique adapté au profil des gymnastes et des programmes de la Direction Technique Nationale. L'accès aux installations (planning d'occupation) doit être en cohérence avec une pratique de HN.
	Volume d'entraînement	<b>15 à 25 heures hebdomadaires</b> selon les disciplines pour les gymnastes âgés de 10 ans et plus, en une ou deux séance(s) par jour, sur 45 semaines par an minimum. <b>Un minimum de 10 heures hebdomadaires</b> pour les gymnastes en amont de ces catégories d'âges
	Environnement	<b>Restauration</b> adaptée à la pratique du sport de haut niveau <b>Hébergement prioritairement en famille</b> , sinon en internat ou famille d'accueil conventionnées - Convention d'accueil "Gymnastes-Parents-structure" pour les mineurs. Favoriser une unité de lieu pour éviter les déperditions d'énergie dans les transports
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet	Le responsable technique assure le suivi scolaire, socio professionnel, la distribution des entraînements / scolarité – cours de soutien, les bilans trimestriel remontant au Directeur Sportif de la discipline. L'accompagnement du gymnaste doit être réalisé dans la totalité de son parcours : de l'entrée dans le dispositif jusqu'à sa sortie.
	Mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire	Le responsable du dispositif propose un médecin référent (titulaire du CES médecine sportive) qui met en œuvre la Surveillance Médicale Réglementaire, veille au suivi des gymnastes et à la diffusion des informations en liaison avec le médecin fédéral (recueil centralisé des données auprès de la fédération). Deux visites annuelles au 1 <sup>er</sup> octobre et 31 mars. Dossier médical conforme à la réglementation ministérielle et FFG.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique	Le médecin référent (titulaire du CES médecine sportive) en liaison avec l'encadrement du dispositif coordonne le suivi médical avec l'ensemble du personnel paramédical.



# CONVENTION TYPE entre la fédération et le dispositif d'accèsion au haut niveau du Parcours de l'Excellence Sportive

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 231-3, L. 231-6, D. 221-17 à R. 221-26 et A. 231-3 à 231-8,

ENTRE

La Fédération française de Gymnastique association, dont le siège social est situé au 7 ter cours des petites écuries, 75010 PARIS

dénommée ci-après : « FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE ».

représentée par : Mme Corinne CALLON agissant en qualité de Directrice Technique Nationale

et par M. James BLATEAU agissant en tant que Président de la Fédération Française de Gymnastique

ET

Le dispositif d'entraînement : **nom du comité régional assurant la coordination du dispositif**

dont le support juridique est assuré par : .....

dont le siège social est situé : .....

dénommé(e)ci-après : .....

représenté(e) par : .....

agissant en qualité de : .....

IL EST RAPPELE CE QUI SUIIT

Par courrier en date du .../.../..., le ministre chargé des sports a validé le Parcours de l'Excellence Sportive (PES) présenté par la FEDERATION comportant la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT.

La directrice technique nationale placée auprès de la FEDERATION veille au bon fonctionnement du PES et au respect par la STRUCTURE du cahier des charges auquel elle est soumise.

Le DISPOSITIF D'ENTRAINEMENT de l'étagé d'accésion du PES de la FEDERATION contribue à la mise en œuvre de la politique et des dispositifs que la FEDERATION met en place pour permettre la réussite du double projet des sportifs visant à entrer dans le Parcours de l'Excellence Sportive de leur discipline.

CECI ETANT RAPPELE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIIT

## CHAPITRE I – OBJET DE LA CONVENTION

L'objectif du DISPOSITIF D'ENTRAINEMENT est la formation sportive visant à atteindre les minimas de performance identifiés par la Direction Technique Nationale en référence à la « Ranking List » à court et moyen terme.

La présente convention a pour objet de préciser les droits et obligations de la STRUCTURE D'ENTRAINEMENT dans le PES, ses liens avec la FFGym, afin de renforcer la cohérence de l'accompagnement mis en place par celle-ci pour permettre la réussite des gymnastes.

## CHAPITRE II – PREROGATIVES DES PARTIES

### 2.1. RECRUTEMENT

Les sportifs inscrits au PES sont recrutés selon des modalités et critères prévus en annexe 2.1 de la convention

### 2.2. ENCADREMENT TECHNIQUE

#### **MISSION DE L'ENTRAINEUR RESPONSABLE / COORDONATEUR**

Les gymnastes inscrits dans le dispositif sont encadrés par ..... Il est responsable des orientations techniques et dirige l'équipe d'encadrement.

Après accord de la directrice technique nationale et information du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région, le remplacement de l'entraîneur principal fait l'objet d'un avenant à la présente convention modifiant l'alinéa 1<sup>er</sup> du point **2.2**.

### **QUALIFICATION REQUISE**

La liste, les qualifications et les interventions des entraîneurs, préparateur(s) physique(s) et préparateur(s) mental(aux) sont fixés en annexe **2.2**.

### **2.3. SUIVI SCOLAIRE UNIVERSITAIRE ET SOCIOPROFESSIONNEL**

La réussite du double projet des sportifs inscrits dans le dispositif vise à atteindre les objectifs de performance de leur catégorie tout en assurant leur formation et leur préparation à la vie professionnelle. Il fait l'objet d'un suivi de la part du DTN dont les modalités sont définies en annexe **2.3** à la présente convention. Seront présentés en annexe 2.3, l'ensemble des aménagements de scolarité, leurs modalités et leur incidence sur le volume d'entraînement hebdomadaire de la structure.

### **2.4. SUIVI MEDICAL**

La préservation de la santé des sportifs de haut niveau et des sportifs référencés comme appartenant au PES fait l'objet d'un suivi précisé à l'article L .231-6 du code du sport.

Les modalités de mise en œuvre de la surveillance médicale obligatoire ainsi que l'organisation de l'offre de soins sont précisées en annexe **2.4** à la présente convention.

### **2.5. ACCOMPAGNEMENT DE LA FEDERATION**

Le Directeur Sportif met en place un suivi personnalisé des gymnastes identifiés avec l'accès aux outils d'entraînement (planification, minimas, plans de charge...) notamment via Dartfish TV.

Accès aux formations continues pour les entraîneurs identifiés dans le cadre du dispositif fédéral des collègues "exigence" et "performance".

Accès possibles aux différents tests et regroupements des équipes nationales.

## **CHAPITRE III – FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**

### **3.1. ENTRAÎNEMENT**

Les conditions d'entraînement des sportifs doivent être conformes au cahier des charges joint à la présente convention.

Les conditions matérielles d'entraînement des sportifs sont précisées en annexe **3.1**. Sont notamment prévus :

- la liste des équipements utilisés par les sportifs ;
- les conditions de pratique ;
- les horaires d'entraînement.

### **3.2. RESTAURATION, HEBERGEMENT ET TRANSPORTS**

La STRUCTURE s'engage à mettre en place un système adapté à l'âge des sportifs :

- de restauration compatible avec une pratique de haut niveau ;
- d'internat surveillé par des personnels au fait des problématiques du haut niveau ;
- de transports quotidiens entre les lieux d'hébergement, de formation et d'entraînement.

L'organisation de la restauration de l'internat et des transports quotidiens est décrite en annexe **3.2**.

### **3.3 RAYONNEMENT SUR LA VIE REGIONALE / MAILLAGE TERRITORIAL**

L'entraîneur responsable ou le coordonnateur de la structure s'engage à favoriser l'ouverture du dispositif sur la dynamique territoriale/régionale de détection et de formation des gymnastes et des entraîneurs.

## **CHAPITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES**

La fédération accompagne les dispositifs au niveau de la formation des cadres et des programmes nationaux de préparation des gymnastes listés. Le financement est à construire localement avec les différentes structures concernées.

## CHAPITRE V – EVALUATION, DUREE ET RESILIATION

### 5.1 DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de validité du PES de la FEDERATION (fin 2016 ).

### 5.2 EVALUATION DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION

Tous les ans, les parties s'engagent à se rencontrer, en présence du chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région....., afin de vérifier que le cahier des charges et la présente convention ont été respectés. Lors de cette évaluation annuelle, il sera étudié et indiqué la pertinence du maintien dans la structure et/ou l'orientation de chaque gymnaste identifié dans le dispositif : bilan sportif, résultats obtenus, plan de carrière des gymnastes.

### 5.3 ANNEXES

Chaque annexe à la présente convention sera revue annuellement avant le début de la saison sportive. Elle sera transmise, par le DTN, au chef du service déconcentré de l'Etat chargé des sports de la région ..... ainsi qu'à la Direction des sports (DSA1).

### 5.4 MODALITE DE RESILIATION

La présente convention peut être résiliée par chacune des parties en cas de non-respect de ses clauses ou du cahier des charges mentionné au 4° de l'article D. 221-18 du code du sport.

#### Pièces jointes :

1. Cahier des charges.
2. Surveillance médicale obligatoire : articles A. 231-4 à A. 231-8 du Code du Sport.

#### Annexes :

- Annexes 2.1 (Recrutement).  
Annexes 2.2 (Qualification des entraîneurs et encadrants).  
Annexes 2.3 (Formation scolaire et universitaire, Suivi socioprofessionnel).  
Annexes 2.4 (Suivi Médical).  
Annexes 3.1 (Entraînement).  
Annexes 3.2 (Restauration – Hébergement - transport).

Fait en ..... exemplaires originaux dont un pour :

- La FEDERATION
- La STRUCTURE D'ENTRAINEMENT
- L'ENTRAINEUR RESPONSABLE OU COORDONNATEUR

La présente convention signée sera transmise par voie électronique à :

- la direction des sports (DSA1 : ds.a1@jeunesse-sports.gouv.fr)
- le chef des services déconcentrés de l'Etat chargé des sports en région.

Fait à ..... Le .....

LE COMITE REGIONAL	LA FEDERATION
	LA DTN

## ANNEXES de la convention

Remplir une annexe par site d'entraînement

### Annexes 2.1 (Recrutement).

Gymnastes identifiés dans la Ranking List de la Direction Technique Nationale

Gymnaste(s) concerné(s) :

-

-

Objectifs du cycle 2014 – 2016 :

Compétitions nationales de référence de la discipline

Compétitions internationales des catégories d'âge concernées

### Annexes 2.2 (Qualification des entraîneurs et encadrants).

Marquer les noms, diplômes et le collège de formation correspondant

### Annexes 2.3. (Formation scolaire et universitaire, Suivi socioprofessionnel).

Nom des établissements scolaires, universitaires participant au double projet des gymnastes identifiés

Marquer le dispositif de suivi socioprofessionnel si nécessaire

### Annexes 2.4 (suivi médical)

Nom du médecin référent et des intervenants médicaux et paramédicaux. Nom du plateau médical si existant

Modalités du suivi médical (détail de l'offre médicale, de soins et de récupération)

### Annexes 3.1 (Entraînement et scolarité).

Planning type hebdomadaire

### Annexes 3.2 (Restauration – Hébergement).

Préciser la structure d'hébergement

TRANSMISSION  
AMBITION ENGAGEMENT  
CONFIANCE  
COURAGE  
PERSÉVÉRANCE  
AUDACE